AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 septembre 2019

Au niveau national

Depuis février 2007, le Médiateur de l'AMF fait partie du Club des Médiateurs des services au public. Ce club informel, créé en avril 2002, a pour objet d'échanger autour des pratiques de chacun, de contribuer à la réflexion et d'être force de proposition et de promotion de la médiation.

Le Club des Médiateurs des services au public

Le Club des Médiateurs regroupe plus d'une vingtaine de membres unis autour d'une même conception de la médiation institutionnelle, développée selon les principes d'une charte.

CLUB DES MÉDIATEURS DE SERVICES AU PUBLIC

Le Club a également développé des actions de formation et d'échanges auxquelles participe activement le Médiateur de l'AMF.

Le Club des Médiateurs a signé un Guide de partenariat avec les associations de consommateurs agréées afin que celles-ci puissent faire mieux connaître et utiliser la médiation. Destiné aux relais d'information que sont les associations, ce guide rappelle les principes qui régissent les procédures de médiation du service public.

En savoir plus

- Site du Club des Médiateurs des services au public

A lire aussi

- Charte du Club des Médiateurs
- Guide du partenariat

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

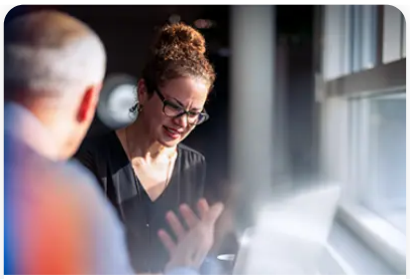

BLOG MÉDIATEUR

MÉDIATION

15 janvier 2026

Bonne année 2026 !

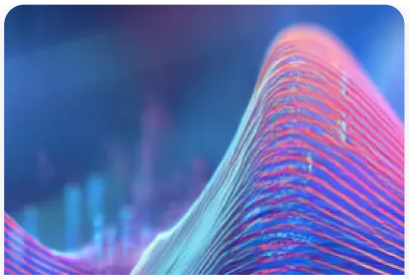

ARTICLE MÉDIATION

03 décembre 2025

À propos...

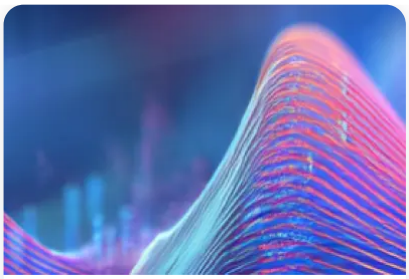

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 décembre 2025

Proposer un service de médiation

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02